



ALERTE

Alerte sécheresse dans le Morbihan

Le Morbihan est placé en alerte Sécheresse sur tout le département.

Publié le 02 juillet 2026

Alerte sécheresse

Le Morbihan placé en Alerte sécheresse

Le bassin versant de l'Ellé en alerte renforcée

Depuis le début de l'année, le Morbihan connaît un déficit hydrique, avec des mois de mars et avril particulièrement secs à la sortie d'un hiver très pluvieux. L'indice d'humidité des sols, en dessous de la normale continue de baisser et les nappes souterraines présentent des niveaux modérément bas. **Les débits des deux tiers des cours d'eau sont passés sous les seuils d'alerte de l'arrêté préfectoral du 8 juin 2026 portant arrêté cadre sécheresse.**

L'épisode exceptionnel de canicule en cours accélère de manière significative cette situation.

Par ailleurs, les producteurs d'eau potable du département ont alerté les services de l'État sur des niveaux de consommation particulièrement élevés à cette période de l'année par rapport aux années précédentes, avec une situation comparable dans certains secteurs, notamment le Nord-Ouest du département, à celle de l'année 2022, particulièrement marquée par la sécheresse.

Compte tenu de cette situation et des prévisions météorologiques qui annoncent pour les prochains jours des journées sèches et des températures élevées, et en application de l'arrêté préfectoral portant arrêté cadre sécheresse, **le département du Morbihan est placé à compter du 23 juin 2026 en alerte sécheresse.**

La situation s'avère par ailleurs plus tendue dans le bassin versant de l'Ellé. **Ce dernier est placé dans ces conditions, à la même date, en alerte renforcée.**

Les principales restrictions d'eau qui s'appliquent dans l'ensemble du département sont les suivantes :

- **Restrictions horaires pour l'irrigation agricole selon le type de cultures** ; ces restrictions ne s'appliquent pas aux professionnels qui disposent de matériel d'irrigation économes et à ceux qui prélèvent à partir de réserves déconnectées des milieux ;
- **Diminution des prélèvements pour les industriels** prélevant plus de 10 000 m³ par an ;
- **Restrictions horaires pour l'arrosage des espaces verts, des potagers, des terrains de sport, golfs et hippodromes** ;
- **Interdiction de remplissage des piscines, des douches de plage, de nettoyage des voiries et des bateaux, de nettoyage des façades** ;
- **Interdiction de nettoyage des véhicules dans les installations des stations de lavage qui ne sont pas équipées de dispositifs d'économie d'eau.**

Sur le territoire de la zone hydrologique de l'Ellé, ces différentes restrictions sont renforcées

En outre, il est demandé d'adopter un comportement quotidien solidaire dans les usages de la ressource en eau : chacun est ainsi invité à réduire autant que possible sa consommation en eau.

Selon de votre localisation, vous pouvez visualiser si vous êtes concernés par des restrictions d'usages sur le site suivant : vigieau.gouv.fr

* **Communes en alerte renforcée** de la zone hydrologique Ellé : Berné, Gourin, Guiscriff, Langonnet, Lanvénege, Le Croisty, Le Faouët, La Saint, Meslan, Ploërdut, Plouray, Priziac, Roudouallec, Saint-Tugdual

[Cliquez ici pour consulter l'arrêté préfectoral](#)

**MAIRIE DE
PÉNESTIN**

44 Rue du Calvaire
56760 Pénestin

HORAIRES :

Lun : 9h - 12h
Mar : 9h - 12h / 14h - 16h45
Mer : 9h - 12h / 14h - 16h45
Jeu : 9h - 12h
Ven : 9h - 12h / 14h - 16h45
Sam : 9h - 12h

TÉL. : 02 23 10 03 00